

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210707-008

du 07 juillet 2021

n°008

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (10) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
Thomas BAUDIN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Frédérique NAUD COLAS
Jean-Michel MEUNIER donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
Hubert PREHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement du quai Alsace-Lorraine, en rive gauche de la Vienne - Sollicitation de financements auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (Plan de relance 2021-2022) et du Département de la Vienne (Contrat de Territoire) - Nouvelle répartition des recettes figurant au plan de financement.

Inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste de rénovation et de restauration de son attractivité, la municipalité a pour ambition de créer des boucles de circulation douce autour de la rivière. Elles permettront notamment d'améliorer son itinéraire cyclable en le sécurisant et en l'équipant afin de favoriser l'usage du vélo dans le territoire et notamment sur le bord de la rivière.

Ce plan d'actions concrètes, articulé autour de projets urbains qui sont abordés de manière transversale, est intégré au dispositif Action Coeur de Ville et vise à rendre opérationnel le projet de redynamisation du centre-ville.

Après avoir traité le tronçon côté Ozon jusqu'au barrage, et que l'agglomération ait restructuré le site de la Manu, la ville a réaménagé récemment les quais rive droite (tronçon allant du pont Henri IV au site Alaman).

En rive gauche, sur le quai Alsace-Lorraine, l'aménagement d'espaces de détente en bordure directe de la rivière offrira un cadre bucolique qui manque aujourd'hui au centre-ville. Traversé par un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé entre la promenade des Acadiens et le quai des Martyrs de la Résistance, il opérera, en outre, une véritable liaison entre les deux cœurs de ville situés de part et d'autre du pont Henri IV.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210707-008****du 07 juillet 2021****n°008****page 2/3**

Suite à une répartition incorrecte des recettes figurant au plan de financement énoncé dans la délibération n°9 du 20 mai 2021, il convient de procéder à un réajustement de l'autofinancement de la Ville (minimum 20 %) et du montant de la subvention régionale.

Ainsi, en adéquation avec l'AP/CP votée en 2018, il est proposé de solliciter la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de son plan de relance 2021-2022, et le Département de la Vienne au titre de l'avenant 3 du contrat de territoire, conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES (HT) en euros		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	100 000	État : DSIL année 2020	414 744
Acquisitions foncières	125 000		
		État : AAP continuités cyclables	250 000
Prix généraux	29 170		
Travaux préparatoires et démolitions	52 500	Région Nouvelle-Aquitaine	599 256
Voirie et cheminements	919 730		
Paysage et espaces verts	172 500	Département de la Vienne	96 000
Mobilier urbain	147 500		
Signalisation	4 200		
Réseaux	71 000		
Aire de jeux	78 400		
		Montant total des financements	1 360 000
		Autofinancement Ville (20%)	340 000
Coût total de l'opération	1 700 000	Total	1 700 000

* * * * *

VU la délibération du conseil municipal n° 22 du 22 juin 2017 relative à la caisse des dépôts et consignations et Grand Châtellerault, pour la déclinaison d'une opération urbaine « Centre ville de demain »,

VU la délibération n°10 du 22 juin 2017 relative à l'aménagement des bords de Vienne en cœur de ville,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210707-008

du 07 juillet 2021

n°008

page 3/3

VU la délibération n° 9 du 20 mai 2021, sollicitant les financements auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Vienne,

CONSIDÉRANT les demandes de financements formulées auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au réajustement de la répartition des recettes figurant au plan de financement de l'opération d'aménagement des quais en rive gauche de la Vienne,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits régionaux du plan de relance 2021-2022, pour l'aménagement du quai Alsace Lorraine, à hauteur de 599 256 €,
- de solliciter les crédits départementaux du contrat de territoire, pour l'aménagement du quai Alsace-Lorraine, à hauteur de 96 000 €,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à ces dossiers,
- d'abroger la délibération n°9 du conseil municipal du 20 mai 2021.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOURD



